



POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST (Siren : 200033736)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Pôle métropolitain
Commune siège	Brest
Arrondissement	Brest
Département	Finistère
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	02/07/2004
Date d'effet	02/07/2004

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. François CUIILLANDRE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	9 rue Duquesne - BP 61321
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	29213 BREST Cedex 1
Téléphone	02 98 00 62 11
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	403 603
-----------------------------	---------

Densité moyenne	238,91
-----------------	--------

Périmètres

Nombre total de membres : 7

- Dont 7 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.
29	Brest Métropole (242900314)	Métropole
29	CC de la Presqu'île de Crozon (242900827)	CC
29	CC de l'Aulne Maritime (242913317)	CC
29	CC du Pays de Landerneau-Daoulas (242900801)	CC
29	CC du Pays des Abers (242900553)	CC
29	CC du Pays d'Iroise (242900074)	CC
29	CC Pays de Lesneven et Côte des Légendes (242900793)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Aménagement de l'espace - Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>Le pôle métropolitain du pays de Brest est compétent pour l'élaboration et la gestion du SCOT ainsi que pour toute étude ou action collective ayant pour objectif de faciliter son application sur le territoire. Il peut mener à son échelle les analyses nécessaires à la conduite de ses politiques. Le pôle métropolitain est doté d'une infrastructure de données géographiques qui lui permet de mener à son échelle les analyses nécessaires à la conduite de ses politiques. Autres actions d'intérêt métropolitain : 2- l'aménagement de l'espace 2-1 coordination des politiques foncières 2-2 portage et animation de la démarche de gestion intégrée des zones côtières.</i>
Autres - Autres <i>Autres actions d'intérêt métropolitain : 1- le développement économique 1-1 coordination et promotion d'actions économiques pour - l'accueil des entreprises et des actifs - le soutien à la création et au développement des entreprises - le tourisme 1-2 déploiement du très haut débit pour tous par le soutien et l'accompagnement des actions coordonnées des communautés. 1-3 coordination des politiques des communautés visant à la maîtrise de la demande en énergie. 2- l'aménagement de l'espace 2-1 coordination des politiques foncières 2-2 portage et animation de la démarche de gestion intégrée des zones côtières. 3- la promotion de la culture : promotion de la richesse et de la diversité des événements culturels du pays de Brest. 4- le développement des infrastructures et des services de transports : 4-1 contribution aux schémas d'organisation des transports 4-2 l'institution et l'organisation en tant qu'autorité organisatrice du service public de transport interurbain par voie maritime de voyageurs entre le port de commerce de Brest et Le Fret (commune de Crozon)</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)